

Les règles de l'ARGC s'appliquent.

1. Hors limites - Règle 18

Chaîne de ciment bordant la rue derrière le vert au trou n° 3.

Aux trous n° 1 et n° 8 derrière le vert et au trou n° 9 à droite, piquets blancs.

Au trou n° 4 à gauche, défini par la clôture du cimetière et les piquets blancs.

À gauche aux trous n° 5, n° 7, n° 11, n° 12, n° 13, n° 14 et n° 18, piquets blancs.

2. Dégagement sans pénalité / Dégagement obligatoire - Règle 16

Les arbres identifiés par un tuteur ou un ruban et les plates-bandes - (Règle 16,1).

Au trou n° 1 derrière le muret des jalons rouges, se déplacer dans l'allée sans se rapprocher du trou (règle locale). Aux trous n° 5, n° 6, n° 13, les bâtiments sont considérés comme obstructions inamovibles - (Règle 16,1).

Au trou n° 4 si le filet de protection nuit à votre élan, allègement permis.

Au trou n° 7 le filet de protection et la clôture (règle 24,2 obstruction inamovible).

Au trou n° 8 si le filet de protection nuit à votre élan, utilisez l'aire de tombée (règle 16,1).

3. Zones à pénalité (obstacles d'eau) - Règle 17

Aux trous n° 1, n° 2, n° 3, n° 6, n° 7, n° 8, n° 10 et n° 11.

Pour le trou n°7, utilisez l'aire de tombée dans l'allée.

Au trou n° 10 « zone environnementale protégée », les piquets blancs à gauche (à partir des jalons bleus) définissent la zone environnementale protégée et doivent être considérés comme un hors limite (pénalité d'un coup et distance; règle 18,2a). Le joueur qui envoie sa balle dans ou à gauche de la doline (piquets jaunes) encourt une pénalité d'un coup et doit utiliser l'aire de tombée.

Au trou n° 11 à l'arrière du vert, ne cherchez pas votre balle et utilisez l'aire de tombée tout près du chemin.

Éval./slope Homme		Éval./slope Femme	
Bleu	68,9 / 126	Vert	70,4 / 125
Bleu / blanc	68,1 / 123	Vert / rouge	68,7 / 122
Blanc	67,5 / 122	Rouge	68,1 / 120
Blanc / vert	66,4 / 118	Rouge / jaune	66,2 / 117
Vert	65,5 / 117	Jaune	65,2 / 115

Normale 72 pour les jalons verts, verts/rouges, rouges, rouges/jaunes, jaunes

Normale 71 pour les jalons bleus, bleus/blancs, blancs, blancs/verts